Mais où sont les funérailles d'antan
Les petits corbillards de nos grands-pères
Qui suivaient la route en cahotant…."
G. Brassens)

Décès et enterrement à Fleurey il y a quarante ans

Sur un rythme lent et régulier les deux cloches de l'église se mettent à sonner : le glas annonce le décès d'un habitant du village ; cette sonnerie du glas va se répéter trois fois par jour jusqu'à l'enterrement. Quelques jours avant, on a vu le curé se hâter dans la rue principale : il allait administrer l'extrême onction. A la demande de la famille, le menuisier, M. Guignard ou M. Bruiltet, s'est déplacé ; sans tarder, il va confectionner le cercueil. La veille de l'enterrement, le même menuisier et le bedeau M. Paul Maillot font la mise en bière.

Le jour de l'enterrement arrive.
Le curé, accompagné de deux enfants de chœur (heureux d'échapper à l'école !), se rend à la maison du défunt ; le corbillard, habillé de drap noir, attend devant la porte ; un solide cheval, appelé Marin, est attelé entre les limons ; il est conduit par M. Louis Maillot. Les porteurs, des gens du village, chargent le cercueil et disposent sur le char funèbre les couronnes de perles et de fleurs, quatre ami(e)s du défunt (ou de la défunte) tiennent les cordons qui pendent de chaque côté. Le corbillard s'ébranle, il est suivi par le marguillier portant la croix, le curé qui chante et récite, les deux enfants de chœur portant un cierge, la famille tout en noir - les femmes le visage voilé -, puis toute l'assistance. Le cortège traverse le village pour aller à l'église. Là, la cérémonie se déroule de manière proche de celle d'aujourd'hui.
Puis la famille sort de l'église en premier et forme une rangée pour recevoir les condoléances de chacun des participants ; ensuite, le même cortège se rend au cimetière. Le prêtre intervient à nouveau pour bénir le cercueil imité par toute l'assistance. L'inhumation a lieu, effectuée par des proches du défunt et par le fossoyeur, M. Henri Tock ou M. Jules Gourdon.
Aujourd'hui, plus de glas, plus de cortège, plus de corbillard. Celui-ci existe encore mais il est remisé au fond d'une grange de M. Lignier.

Aujourd'hui, pour être inhumé au cimetière de Fleurey, il faut :
- ou être domicilié dans la commune ;
- ou y mourir ;
- ou être propriétaire d'une concession.

Le coût des concessions normales ou cinéraires est 91,47 euros pour une concession trentenaire et 365,88 euros pour une concession perpétuelle. Dans ce dernier cas il convient d'ajouter les frais d'enregistrement : 30,09 euros en 2003.

La construction d'un caveau n'est autorisée que sur une concession perpétuelle.